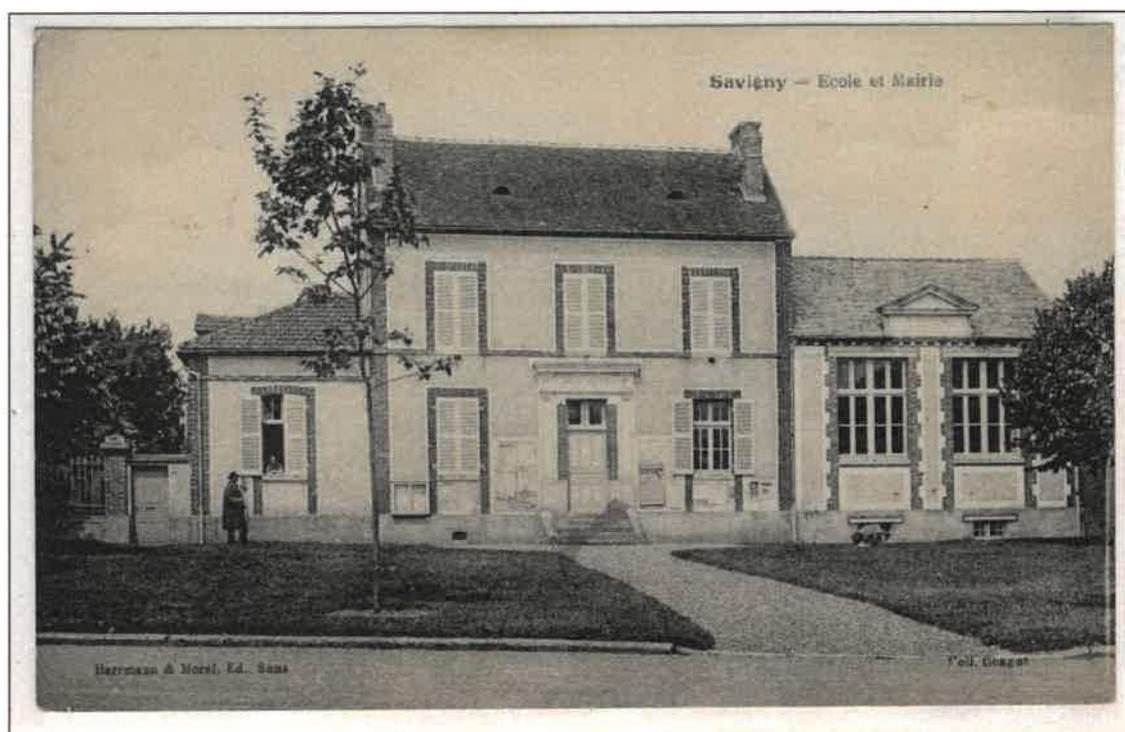


La Vigne aux Juifs : qui appartenait aux Juifs de la Grand Cour.

## INSTITUTIONS : MAIRIE, ECOLE



Charly83

www.delcampe.net

La première institution connue est celle du « maior » de SAVIGNY, après la Madeleine en 1391, quand plusieurs habitants de SAVIGNY et de Saint Hilaire les Andrésis en appellent de la justice de Saint Hilaire à celle de l'abbaye de Saint Pierre le Vif (à SENS), contre Jean Dauguet, maior de SAVIGNY.

Un maior, c'est-à-dire un ancien, n'est autre que la forme première du maire. L'institution n'existait que dans les villages à forte influence d'une abbaye, et ceci dès le XII<sup>e</sup> siècle. Quelle abbaye a pu jouer ce rôle à SAVIGNY ? nous l'ignorons, rien ne permet de le préciser car entre la commanderie de Montezard, le prieuré de COURTENAY, celui de DOMATS et l'abbaye de SENS le choix est impossible. Mais cette institution a disparu au début du XV<sup>e</sup> siècle, dans les derniers soubresauts de la Guerre de Cent-Ans.

Une autre institution citée alors est celle des marguilliers, dits aussi jurés, en exercice, puis leur deux années de responsabilité directe passées, devenaient membre du conseil de Fabrique\*.

\*La **fabrique**, au sein d'une communauté paroissiale catholique, désigne un ensemble de « décideurs » (clercs et laïcs) nommés<sup>1</sup> pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s), etc.

Les membres du **conseil de fabrique** sont donc des administrateurs désignés plus spécifiquement par les termes de marguilliers et de fabriciens.

Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des places de bancs dans l'église qui fournissaient un revenu régulier (bien souvent perçu annuellement à date fixe) pour la fabrique.

Un des fabriciens était élu syndic à vie et était le représentant de la paroisse à l'extérieur pour les manifestations et pour les procès, étant par ailleurs présent lors des principales décisions des marguilliers ou de l'assemblée des habitants qu'ils convoquaient souvent.

Mais un syndic n'a jamais eu le pouvoir ni d'un maïor, ni d'un maire. Les marguilliers en exercice ayant en fait le véritable pouvoir exécutif, mais dans un temps assez limité. Le syndic a duré du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1790.

A noter que les Assemblées d'habitants étaient dotées de bien plus de pouvoirs que les actuels citoyens d'une commune. Elles choisissaient parmi les habitants les divers percepteurs chargés de collecter les impôts et taxes diverses. Ils devaient en fin de mandat et devant une nouvelle assemblée justifier de leurs collectes et de la gestion de leurs actes. Désigné par l'assemblée des habitants on ne pouvait se soustraire à cette charge, sauf raison de force majeure (maladie), ni au mandat qu'elles vous avaient confié.

A la préparation des Etats Généraux, SAVIGNY est représentée par deux élus : Jacques Briquet et Antoine Lepage en 1789. Mais aucun écrit ne reste de leur participation. Les cahiers de doléances avaient été copiés sur des modèles élaborés par des ateliers maçonniques à PARIS, et n'ont donc rien d'originale et de propre à la commune.

Commune, SAVIGNY a été intégrée de 1790 à 1801 au canton d'EGRISSELLE le BOCAGE avec satisfaction ; ce dernier ayant été supprimé, SAVIGNY fut placée sous la juridiction cantonale de CHEROY et le reste depuis cette époque.

Les maires de SAVIGNY entre la Révolution et la fin du XX<sup>e</sup> siècle ont été les suivants :

1790-1793 : C. ROCHER, destitué car trop peu « révolutionnaire »

1793-15 ventôse de l'an III : Antoine COUSIN.

7 floréals de l'an III- juin 1818 (23 ans) Louis COTTY.

Mai 1819-août 1823 : Louis-Antoine de BRUGE châtelain de Mardilly.

Août 1823-Septembre 1828 : Joseph VERBRUGGE, ingénieur des Ponts et Chaussées, il a participé à la construction des ponts sur le LOING et à celle du pont Canal de BRIARE.

Vacance de poste de septembre 1828 à mai 1833.

Mai 1833-août 1873 : Jules de GAREMPEL, baron de BRESSIEUX : 40 ans maire, fils d'un baron d'Empire et d'orientation Bonapartiste, il fut aussi conseiller général en 1854.

Août 1873- mai 1881 : Pierre CHAMPEY.

Mai 1881-mai 1892 : Marie CHAMPEY

Mai 1892- mai 1894 Jules DAUBE

Juillet 1894-mai 1896 : BLAQUE.

Printemps/été 1896 : Désiré RIGOLLET.

Septembre 1896- mai 1904 : Marie-Robert de GAREMPEL, baron de BRESSIEUX

Mai 1904- mai 1908 : Alphonse VALETTE.

Mai 1908-mai 1945 : Pierre-Edouard CHOUPOT.

Mai 1945-octobre 1947 : Fernand PONCEAU.

Octobre 1947-mars 1965 : Paul LOY.

Mars 1965– mars 1983 : Fernand PONCEAU.

Mars 1983- mars 1995 : Henri PIGOT, on lui doit l'agrandissement de l'école et la maison de retraite d'ORPEA.

Mars 1995- mars 2001 : Régis ROUIF.

La mairie n'a pas eu d'immeuble particulier avant la construction de l'école dont il sera question plus loin. De même le poste de secrétaire de mairie a été flottant pendant plusieurs décennies, confondu avec les secrétaires de séances, d'une réunion du Conseil Municipal à l'autre, ou avec des appointements dérisoires. Le premier secrétaire de mairie véritable semble avoir en 1874 M. PARIZOT, alors instituteur à l'école.

Par contre la mairie semble avoir toujours eu à sa disposition un garde champêtre. Le poste semble souvent être attribué à d'anciens militaires ou gendarmes avec des fortunes diverses au cours des décennies passées.

### Venons-en à l'école

Aucun signe d'école sous l'ancien régime à SAVIGNY, les enfants allaient à COURTENAY qui était bien pourvu avec même un collège secondaire dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Ce système était d'autant plus viable que le chantre de la paroisse formait des enfants aux disciplines élémentaires comme l'écriture, la lecture ou le chant. De fait la moitié des habitants savaient signer leur nom sur les actes.

Mais la Révolution supprime l'office de chantre ainsi que le collège secondaire de COURTENAY. C'est le retour à l'analphabétisme. Même parmi les conseillers municipaux choisis dans les personnes le plus instruites de la commune en 1835, seulement la moitié sait signer son nom.

Le baron Jules de BRESSIEUX prend donc l'initiative d'ouvrir une école (dans la salle d'une maison privée) pour la rentrée 1839. Par le conseil municipal il fait voter le 28 juillet 1839,

l'achat d'un assortiment de poids et de mesures décimales, d'un tableau noir et présente Nicolas GOBY comme instituteur au comité d'arrondissement. Tel a été le premier pas vers le retour de la scolarité à SAVIGNY.

Il n'y a sans doute pas eu de suite, car en 1842 SAVIGNY n'a toujours pas d'instituteur, mais Nicolas GOBY accepte d'être chantre à de très modestes conditions. On parvient à le faire nommer instituteur effectif en septembre 1844, puis un autre instituteur est affecté à SAVIGNY en bonne et due forme le 16 octobre 1845. L'enseignement est revenu à SAVIGNY.

Les conditions sont évidemment précaires et dès le 10 mai 1846, la Municipalité présente un projet de construction d'une école. Après maints problèmes financiers et administratifs, l'école ouvre en 1855 avec un nouvel instituteur. Après 30 années de situation approximative, l'instituteur devient un « personnage » du village avec M. PARIZOT, qui à partir de 1874 cumule son poste avec celui de secrétaire de mairie. Signes que l'école et la mairie sont unies dans les mêmes locaux depuis près de 10 ans.

### Travaux d'aménagement sur le devant de la mairie début XX<sup>e</sup> siècle



Les nombre des élèves augmentant, le conseil municipal présente un projet d'agrandissement le 8 novembre 1879. Celui-ci réalisé, l'école suivra son cours jusqu'en 1994 année ou sous l'impulsion du maire Henri PIGOT, une nouvelle aile pour les « maternelles » est inaugurée à la rentrée scolaire. Le nombre des élèves ayant considérablement augmenté, DOMATS et SAVIGNY se partagent les classes, le village ayant récupéré les « petits » de maternelle et de CP.